

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-neuf Janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF. Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM. Prévost, O. Huguet, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Françoise Téroute à Mme Arlette Buzaré  
Mme Aline Boudios à M. Lucien Monnerie  
Mme Patricia Le Bec Danse à M. Pierrick Le Dro

*Absent :*

Mme Virginie Robin Cornaud

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	22 Janvier 2019
Date de l'affichage	23 Janvier 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	32

-----  
**2019-02      Décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

*Rapporteurs :* J. Daniel – D. Guillerme

**Marchés publics**

- ✓ **Travaux de voirie et d'aménagements divers à réaliser sur le domaine public dans le cadre de l'opération « Quai 152 » à Guidel-Plages**

Estimation des travaux : 166 666,66 € HT

Procédure négociée sans publicité.

Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 30-I-3° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette procédure est passée dans le cadre du transfert en zone déjà urbanisée de la galerie commerciale actuellement implantée sur les dunes de Guidel-Plages. Elle s'inscrit dans l'opération d'aménagement des voiries et abords du bâtiment dit « Quai 152 » à réaliser sur le domaine public maritime conformément à la décision prise par le conseil municipal par délibération du 28 novembre 2017.

Aussi, a-t-il été décidé de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise titulaire du marché de travaux VRD de l'opération de construction de l'ensemble. Les prix unitaires consentis à la Collectivité sont ceux du marché de l'ensemble.

Candidat retenu :

**PIGEON BRETAGNE SUD (SAS)** pour un montant TTC de 106 423,62 €.

Le marché a été notifié à PIGEON Bretagne Sud le 15/09/2018.

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 30 Janvier 2019  
Le Maire,  
Joël DANIEL

